

**RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)  
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU TARN-AMONT  
23 MAI 2013 – 14H30 – LE ROZIER  
COMPTE-RENDU**

**ÉTAT DES PRÉSENCES**

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Membres de la CLE		Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. Christophe Brun	Président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses	x		
M. Christian Julian	Délégué du Parc naturel régional des Grands Causses	x		
M <sup>me</sup> Sophie Pantel	Vice-présidente du Conseil régional du Languedoc-Roussillon		x	
M. Pierre Pantanella	Conseiller régional de Midi-Pyrénées	x		
M <sup>me</sup> Danièle Vergonnier	Conseillère générale du canton de Peyreleau		x	
M. Martin Delord	Conseiller général du canton de Trèves			x
M. François Gaudry	Conseiller général du canton de Sainte-Énimie		x	
M. Christian Forir	Conseiller municipal de la commune de Rivière-sur-Tarn, représentant de la communauté de communes Millau-Grands Causses	x		
M. Paul Dumousseau	Maire de la commune de La Roque-Sainte-Marguerite	x		
M. Claude Alibert	Adjoint au maire de la commune de Millau	x		
M. Christian Boudes	Adjoint au maire de la commune de Montjoux	x		
M. Jean-Pierre Jaoul	Adjoint au maire de la commune de Nant	x		
M. Bernard Sauveplane	Adjoint au maire de la commune de Paulhe	x		
M <sup>me</sup> Suzanne Barascud	Conseillère municipale de la commune de Roquefort-sur-Soulzon	x		
M. Robert Lapeyre	Maire de la commune de Saint-André-de-Vézines	x		
M. Thierry Gaubert	Conseiller municipal de la commune de Saint-Beauzély	x		
M. Jean Géniez	Maire de la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon	x		
M. Hervé Sarran	Conseiller municipal de la commune de Dourbies	x / M. Macq		
M <sup>me</sup> Madeleine Macq	Maire de la commune de Revens	x		
M. Alain Malclès	Adjoint au maire de la commune de Bédouès	x		
M. Serge Védrines	Adjoint au maire de la commune de Florac	x		
M. Jean-Allier	Maire de la commune de Fraissinet-de-Lozère	x		
M. André Baret	Maire de la commune de Hures-la-Parade	x		
M. Allain Coubes	Adjoint au maire de la commune d'Ispagnac	x		
M. Arnaud Curvelier	Maire de la commune du Rozier	x / C. Brun		
M. Jean-Charles Commandré	Adjoint au maire de la commune de Meyrueis	x / A. Baret		
M. Serge Maurin	Adjoint au maire de la commune de Montbrun	x / A.-M. Marin		
M <sup>me</sup> Anne-Marie Marin	Conseillère municipale de la commune de Sainte-Énimie	x		
Nombre de voix exprimées		24 sur 28		

COLLÈGE DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

Membres de la CLE		Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. le président de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron ou son représentant : M. François Giaccobi		x		
M. le président de la Chambre d'agriculture du Gard ou son représentant		x / A. Mirmand		
M <sup>me</sup> la présidente de la Chambre d'agriculture de la Lozère ou son représentant : M. André Mirmand		x		
M. le président de la CCI de l'Aveyron ou son représentant		x / F. Pratlong		
M. le président de la CCI <sup>1</sup> de la Lozère ou son représentant : M <sup>me</sup> Florence Pratlong		x		
M. le président de la FDAAPPMA <sup>2</sup> de l'Aveyron ou son représentant : M. Daniel Sciume		x		
M. le président de la FDAAPPMA de la Lozère ou son représentant : M. Laurent Suau		x		
M <sup>me</sup> la présidente du CDCK <sup>3</sup> de l'Aveyron ou son représentant			x	
M. le président du CDCK de la Lozère ou son représentant : M. Yves Pigeyre		x		
M. le gérant de la Scop <sup>4</sup> des bateliers des gorges du Tarn ou son représentant		x / Y. Pigeyre		

<sup>1</sup> Chambre de commerce et d'industrie

<sup>2</sup> Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

<sup>3</sup> Comité départemental de canoë-kayak

<sup>4</sup> Société coopérative ouvrière de production

Membres de la CLE (suite deuxième collège)	Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. le président du Syndicat des loueurs du haut-Tarn ou son représentant : M. André Bonicel	x		
M <sup>me</sup> la présidente du CPIE <sup>5</sup> du Rouergue ou son représentant : M. Jacques Ricard	x		
M. le président de la Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses ou son représentant : M. Jacques Barthélémy	x		
M <sup>me</sup> la présidente de l'Udaf <sup>6</sup> de la Lozère ou son représentant : M. Jean-Claude Combemale	x		
M. le président du Syndicat lozérien de la forêt privée ou son représentant			x
M. le représentant de France hydro-électricité		x	
M. le président de la Chambre d'agriculture du Tarn ou son représentant	x / F. Giaccobi		
<i>Nombre de voix exprimées</i>	<i>14 sur 17</i>		

### COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS INTÉRESSÉS

Membres de la CLE	Présent ou représenté	Absent excusé	Absent
M. le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ou son représentant	x / C. Bonnard		
M <sup>me</sup> la préfète du département de l'Aveyron ou son représentant : M. Cyril Pailhous, DDT <sup>7</sup> de l'Aveyron	x		
M. le préfet du département du Gard ou son représentant	x / R.-P. Lomi		
M. le préfet du département de la Lozère ou son représentant : M <sup>me</sup> Christine Bonnard, sous-préfète de Florac	x		
M. le directeur de la Dreal Languedoc-Roussillon ou son représentant : M. René-Paul Lomi, DDT de la Lozère	x		
M <sup>me</sup> la déléguée régionale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant : M <sup>me</sup> Claire Bernat	x		
M. le directeur de la délégation interrégionale de l'Onema <sup>8</sup> Languedoc-Roussillon-PACA <sup>9</sup> -Corse ou son représentant	x / Y. Manche		
M <sup>me</sup> la déléguée territoriale de la Lozère de l'ARS <sup>10</sup> Languedoc-Roussillon ou son représentant	x / S. Vieilledent		
M. le DDCSPP <sup>11</sup> de l'Aveyron ou son représentant : M. Stéphane Vieilledent	x		
M. le directeur du Parc national des Cévennes ou son représentant : M. Yannick Manche	x		
<i>Nombre de voix exprimées</i>	<i>10 sur 10</i>		

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- M. Laurent Danneville, Parc naturel régional des Grands Causses,
- M. Gilbert Fielbal, DDT de la Lozère,
- M. Laurent Scheyer, DDT de la Lozère,
- M<sup>me</sup> Stéphanie Braud, animatrice du contrat de rivière Tarn-amont au Syndicat mixte du Grand Site,
- M<sup>me</sup> Anne Gély, animatrice du SAGE Tarn-amont au Syndicat mixte du Grand Site.

L'ensemble des diapositives qui ont été projetées lors de la réunion est présenté sur un document joint au présent compte-rendu.

### OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Christophe Brun, président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, excuse M. Arnaud Curvelier, maire du Rozier, et le remercie d'accueillir les membres de la CLE dans sa commune. Il remercie également l'ensemble des participants pour leur présence.

M<sup>me</sup> Christine Bonnard, sous-préfète de l'arrondissement de Florac, ouvre la séance en indiquant que l'objet de la réunion est d'installer la nouvelle CLE, la durée de mandat de ses membres étant fixée à six ans. Elle rappelle que les dossiers à mener de front sont la révision du SAGE, en urgence, et la mise en place d'une structure porteuse légitime et pérenne.

<sup>5</sup> Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

<sup>6</sup> Union départementale des associations familiales

<sup>7</sup> Direction départementale des territoires

<sup>8</sup> Office national de l'eau et des milieux aquatiques

<sup>9</sup> Provence-Alpes-Côte d'Azur

<sup>10</sup> Agence régionale de santé

<sup>11</sup> Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

M<sup>me</sup> Anne Gély, animatrice du SAGE Tarn-amont, dresse l'état des présences et des mandats. Le quorum, fixé à 37 membres, est largement atteint avec la présence ou représentation de 48 membres.

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

M<sup>me</sup> Bonnard rappelle les modalités de l'élection du président de la CLE et ses attributions (article 4 des règles de fonctionnement de la CLE). Elle annonce qu'un seul candidat est déclaré à ce jour, M. Brun, et lance un appel à candidature. Aucun autre candidat ne se déclare. M<sup>me</sup> Bonnard demande à l'assemblée si un membre souhaite que l'élection du président se fasse à bulletin secret. Aucun membre ne le souhaitant, elle procède à l'élection :

Nombre de votants	Candidat	Abstention	Contre	Pour	Résultat
24	Christophe Brun	1	0	23	Élu

→ **M. Brun est élu président de la CLE du Tarn-amont.**

### ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CLE

M. Brun rappelle les modalités de l'élection des vice-présidents de la CLE et leurs attributions (article 5 des règles de fonctionnement de la CLE).

#### ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Il annonce qu'un seul candidat est déclaré à ce jour, M. Paul Dumousseau, maire de La Roque-Sainte-Marguerite, et lance un appel à candidature. Aucun autre candidat ne se déclare. M. Brun demande à l'assemblée si un membre souhaite que l'élection du premier vice-président se fasse à bulletin secret. Aucun membre ne le souhaitant, il procède à l'élection :

Nombre de votants	Candidat	Abstention	Contre	Pour	Résultat
24	Paul Dumousseau	1	0	23	Élu

→ **M. Dumousseau est élu premier vice-président de la CLE du Tarn-amont.**

#### ÉLECTION DU SECOND VICE-PRÉSIDENT

M. Brun annonce qu'une seule candidate est déclarée à ce jour, M<sup>me</sup> Madeleine Macq, maire de Revens, et lance un appel à candidature. Aucun autre candidat ne se déclare. M. Brun demande à l'assemblée si un membre souhaite que l'élection du second vice-président se fasse à bulletin secret. Aucun membre ne le souhaitant, il procède à l'élection :

Nombre de votants	Candidat	Abstention	Contre	Pour	Résultat
24	Madeleine Macq	1	0	23	Élue

→ **M<sup>me</sup> Macq est élue seconde vice-présidente de la CLE du Tarn-amont.**

### ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE

M. Brun rappelle les modalités de l'élection des membres du bureau de la CLE et leurs attributions (article 6 des règles de fonctionnement de la CLE).



### ÉLECTION DES MEMBRES DU PREMIER COLLÈGE

Il annonce que, pour cinq sièges à pourvoir, cinq candidats sont déclarés à ce jour :

- M. Claude Alibert, adjoint au maire de Millau,
- M. Christian Boudes, adjoint au maire de Montjoux,
- M. Allain Coubes, adjoint au maire d'Ispagnac,
- M. Arnaud Curvelier, maire du Rozier,
- M. Serge Védrines, adjoint au maire de Florac.

Il lance un appel à candidature. Aucun autre candidat ne se déclare. M. Brun demande à l'assemblée si un membre souhaite que l'élection des membres du premier collège du bureau se fasse à bulletin secret. Aucun membre ne le souhaitant, il procède à l'élection :

Nombre de votants	Candidats	Abstention	Contre	Pour	Résultat
24	Claude Alibert Christian Boudes Allain Coubes Arnaud Curvelier Serge Védrines	3	0	21	Élus

→ **MM. Alibert, Boudes, Coubes, Curvelier et Védrines sont élus membres du premier collège du bureau de la CLE du Tarn-amont.**

### ÉLECTION DES MEMBRES DU DEUXIÈME COLLÈGE

M. Brun annonce que, pour quatre sièges à pourvoir, cinq candidats sont déclarés à ce jour :

- Chambre d'agriculture de l'Aveyron,
- Fédération de pêche de l'Aveyron,
- Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses,
- Udaf de la Lozère,
- CPIE du Rouergue.

M. Jacques Barthélémy, de la Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses, demande une suspension de séance afin de s'entretenir avec ses collègues membres du deuxième collège. M. Brun l'accordant, le deuxième collège se réunit en aparté.

M. Brun relance la séance et émet un appel à candidature. Le Syndicat des loueurs du haut-Tarn se déclare candidat. M. Brun annonce à l'assemblée que l'élection des membres du deuxième collège du bureau va se faire à bulletin secret. M<sup>me</sup> Gély distribue un bulletin à chaque membre, deux à ceux qui sont mandatés, en expliquant que sur chaque bulletin doivent être inscrits quatre noms (si moins : bulletin valide, si plus : bulletin nul) lisibles. Après le vote, le dépouillement est réalisé :

Nombre de votants	Candidats	Pour	Résultats
14	CA 12	10	Élu
	FD 12	14	Élu
	Fédé. Grands Causses	14	Élu
	Udaf 48	9	Élu
	CPIE du Rouergue	1	Non élu
	Syndicat des loueurs	8	Non élu

→ **La Chambre d'agriculture de l'Aveyron, la Fédération de pêche de l'Aveyron, la Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses et l'Udaf de la Lozère sont élus membres du deuxième collège du bureau de la CLE du Tarn-amont.**



## DÉSIGNATION DES MEMBRES DU TROISIÈME COLLÈGE

M<sup>me</sup> Bonnard annonce que les membres du troisième collège du bureau de la CLE désignés par le préfet de la Lozère sont :

- la DDT de l'Aveyron
- la DDT de la Lozère,
- l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
<u>Président</u> : M. Christophe Brun, président du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
<u>Premier vice-président</u> : M. Paul Dumousseau, maire de la Roque-Sainte-Marguerite
<u>Second vice-président</u> : M <sup>me</sup> Madeleine Macq, maire de Revens
M. Claude Alibert, adjoint au maire de Millau
M. Christian Boudes, adjoint au maire de Montjoux
M. Allain Coubes, adjoint au maire d'Ispagnac
M. Arnaud Curvelier, maire du Rozier
M. Serge Védrines, adjoint au maire de Florac
COLLÈGE DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES
Chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron
Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) de l'Aveyron
Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses
Union départementale des associations familiales (Udaf) de la Lozère
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS INTÉRESSÉS
Direction départementale des territoires (DDT) de la Lozère
Direction départementale des territoires (DDT) de l'Aveyron
Agence de l'eau Adour-Garonne

## PROPOSITION DE MODIFICATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

M. Brun propose aux membres de la CLE d'ajouter une phrase à l'article 6 des règles de fonctionnement de la CLE afin de permettre aux organismes identiques membres de la CLE de se suppléer en cas d'absence à une réunion du bureau. La phrase proposée est la suivante : « Lorsqu'un organisme du deuxième collège, membre du bureau de la CLE, ne peut assister à une réunion du bureau, il est accepté qu'il se fasse représenter par l'organisme identique de l'un ou l'autre des départements du périmètre du SAGE à condition que ce dernier soit également membre de la CLE. »

Il faut comprendre que les organismes membres du deuxième collège de la CLE et du bureau qui seraient concernés, en cas d'approbation, seraient la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, qui pourrait alors se faire représenter par celle du Gard ou de la Lozère, et la FDAAPPMA de l'Aveyron, qui pourrait se faire représenter par celle de la Lozère. Cela ne concernerait pas les deux autres membres du deuxième collège du bureau, qui n'ont pas d'équivalent au sein de la CLE.

M. Brun fait procéder au vote ; l'ajout de la phrase à l'article 6 des règles de fonctionnement est validée à l'unanimité.

## GOUVERNANCE SUR LE TARN-AMONT

M<sup>me</sup> Gély rappelle aux membres de la CLE que le portage du SAGE et du contrat de rivière n'est pas satisfaisant sur le plan juridique puisqu'une structure porteuse d'un SAGE doit comprendre au moins les deux-tiers des communes concernées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec seulement 20 communes adhérentes au syndicat mixte pour 69 concernées par le SAGE. Elle ajoute que la situation n'est pas non plus satisfaisante sur le plan financier puisque 20 communes ne peuvent assumer seules l'autofinancement d'opérations en concernant 69 (animation, études, actions). C'est pourquoi le syndicat mixte a proposé aux 49 communes non-membres de passer des conventions pour participer à l'autofinancement des opérations communes, ce coût étant réparti selon une clé de répartition votée par le comité syndical du syndicat mixte et basée sur trois critères pondérés à un-tiers chacun : la surface communale dans le bassin versant, la population communale proportionnelle à cette surface et le potentiel fiscal communal également proportionnel à la surface. Toutefois, ces conventions, qui sont annuelles (celles de 2013 viennent d'être envoyées aux communes) et uni-thématiques (une convention par opération) ne sont pas une solution durable, d'une part parce que l'assemblée délibérante de la structure porteuse n'est pas représentative des collectivités du Tarn-amont (les conventionnements ne remplacent pas une adhésion et n'ouvrent donc pas l'accès au comité syndical) et d'autre part parce que la préparation, l'envoi et la gestion des conventions requièrent beaucoup de temps. C'est pourquoi le comité syndical du syndicat mixte a récemment voté la réalisation d'un schéma de gouvernance à l'échelle du Tarn-amont afin de trouver la meilleure façon de mettre en place une structure porteuse pérenne et légitime.

M. Laurent Suau, de la FDAAPPMA de la Lozère, indique qu'à la place de conventions annuelles et uni-thématiques aurait pu être faite une convention-cadre pluriannuelle révisée par avenants. M. Brun explique que, vues les échéances électorales de 2014, il n'était pas souhaitable de demander aux élus de s'engager sur plus d'un an.

M<sup>me</sup> Bonnard insiste sur le caractère urgent et impératif de ce schéma de gouvernance pour aboutir à une structure qui fédère un maximum de communes. M<sup>me</sup> Bernat indique qu'il faut rédiger un cahier des charges et créer un comité de pilotage chargé du suivi de l'étude. M. Lomi ajoute que ses services se tiennent à la disposition du syndicat mixte pour l'aider à rédiger un cahier des charges très directif permettant de resserrer le champ de l'étude et d'aboutir rapidement à l'installation d'une structure ayant une totale légitimité pour porter le futur SAGE.

## RÉVISION DU SAGE

M<sup>me</sup> Gély rappelle aux membres de la CLE que les commissions thématiques, basées sur les orientations proposées dans le cadre de la révision du SAGE, se sont réunies en avril pour travailler sur les futures dispositions et préconisations du schéma. Un comité de rédaction, ouvert prioritairement aux membres du comité technique du Tarn-amont mais dont la date sera communiquée à l'ensemble de la CLE, sera organisé début juillet ; un document de travail sera transmis aux participants vers mi-juin. Suite à la réunion du comité de rédaction, l'ensemble des membres de la CLE seront destinataires du document de travail. Tout échange par mail, téléphone, courrier, etc. avec la cellule d'animation pour amender le document sera opportun. Une réunion de la CLE sera ensuite organisée à la rentrée de septembre. Une autre sera prévue avant la fin de l'année pour approuver le projet de SAGE et pouvoir lancer la phase de consultation qui durera plusieurs mois.

M<sup>me</sup> Bonnard annonce que le préfet de la Lozère, en tant que coordonnateur du SAGE Tarn-amont, laisse à la CLE jusqu'à la fin de l'année pour approuver le projet de SAGE. Aucun retard supplémentaire ne doit être pris. M. Lomi ajoute que les partenaires sont en attente d'un document de travail qui serve de proposition de base sur laquelle réagir. Il rappelle que le bureau de la CLE doit s'investir, s'assurer de l'avancée de la révision du SAGE et être derrière l'animatrice pour que les idées qu'il souhaite voir figurer dans le SAGE y soient correctement écrites. M<sup>me</sup> Bernat confirme que l'agence de l'eau, en tant que financeur principal de l'animation du SAGE, attend des avancées concrètes et visibles, à commencer par ce document de travail. M. Coubes rappelle que de nombreuses idées ont été débattues en commissions thématiques et qu'il est maintenant nécessaire de les retranscrire dans le projet de SAGE.

L'ensemble des participants s'accorde à dire que la révision du SAGE est maintenant une priorité absolue.

M. Brun lève la séance à 17h.

Christophe Brun



Président de la commission locale de  
l'eau du Tarn-amont

### Réunion de la CLE du Tarn-amont





De gauche à droite : L. Scheyer, R.-P. Lomi, P. Pantanella, C. Bonnard, C. Brun

### Les membres de la CLE du Tarn-amont



De gauche à droite : P. Dumousseau, C. Alibert, J. Ricard, P. Pantanella, B. Sauveplane, S. Védrines, J.-P. Allier, L. Scheyer, G. Fielbal, M. Macq, J. Géniez, C. Bonnard, C. Forir, C. Boudes, C. Pailhous, F. Giaccobi, C. Brun, Y. Manche, A.-M. Marin, J.-C. Combemale, S. Barascud, R.-P. Lomi, A. Coubes, C. Bernat, Y. Pigeyre, A. Mirmand, D. Sciume, S. Vieilledent, T. Gaubert, J. Barthélémy

### Les membres du bureau de la CLE du Tarn-amont



De gauche à droite :  
J. Barthélémy,  
A. Coubes,  
F. Giaccobi,  
C. Pailhous,  
M. Macq,  
S. Védrines,  
J.-C. Combemale,  
C. Brun,  
C. Bernat,  
C. Boudes,  
D. Sciume,  
C. Alibert,  
P. Dumousseau,  
R.-P. Lomi

Dossier suivi par : Anne Gély  
Chargée de missions « eau » - Animatrice du SAGE du Tarn-amont  
Tél. 04 66 48 17 17 – sage-tarn-amont@orange.fr